

ALC

La lettre de la Construction durable en Bretagne

Publication de la synthèse du plan France 2030 et 2050 page 2

Deux start-up bretonnes de la construction durable retenues dans la première sélection French Tech 2030 page 4

La Bretagne a réduit sa consommation d'électricité de 2% en 2022 page 6

Publication n°

71

Août – sept. 2023

vëia

Une marque de la Cellule Economique de Bretagne





Efficacité énergétique

Le Secrétariat général à la planification écologique a publié une synthèse du plan visant à mettre la France sur les objectifs de 2030 et 2050. En matière de décarbonation des bâtiments, la part des résidences principales chauffées au fioul devra passer de 8,7% en 2023 à 3,6% en 2030. Les rénovations de logements devront suivre une courbe exponentielle pour passer de plus de 600 000 unités prévues en 2023 à plus de 2,5 millions en 2030. Du côté du patrimoine de l'Etat, 15% des bâtiments devront être rénovés d'ici 2030, ce qui permettrait de réduire la consommation d'énergie finale de 40% d'ici la fin de la décennie, comme le prévoit le dispositif Eco énergie tertiaire. Les collectivités locales devront donner la priorité aux 44 000 écoles publiques. Côté travaux, une attention particulière est portée sur la réduction drastique du fioul par les systèmes de chauffage. La consommation de cette énergie devra passer de 15 TWH en 2023 à 3 TWH en 2030.

Le mercredi 12 juillet, la Première Ministre a annoncé que le budget dédié à MaPrimeRénov' sera revalorisé de 66% en 2024. Ce budget passera de 2,4 à 4 milliards d'euros pour accélérer les rénovations énergétiques, et ainsi parvenir aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

OSCAR, programme d'optimisation et simplification des CEE pour les artisans et professionnels de la rénovation, a développé un annuaire en ligne interactif et centralisant toutes les aides financières à la rénovation énergétique proposées en France (nationales, régionales, départementales, et locales).

outil pratique et gratuit, pour permettre aux artisans et professionnels de la rénovation de les identifier, les comprendre, et les proposer à leurs clients. Les données seront mises à jour à minima une fois par mois, afin de délivrer une information toujours d'actualité. L'annuaire est disponible en [ligne](#).

L'ANAH a annoncé le 3 juillet 2023 l'ouverture de la plateforme d'agrément « Mon accompagnateur Rénov » (MAR) aux acteurs privés. Jusqu'à présent, un certain nombre d'acteurs dits historiques, à savoir les opérateurs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les espaces conseils France Rénov' pouvaient prétendre à ce rôle. À partir du 3 Juillet 2023, les architectes ainsi que les professionnels disposant d'une qualification d'auditeur énergétique pourront candidater pour l'agrément de l'ANAH et ainsi devenir Mar. L'objectif des pouvoirs publics est d'en comptabiliser 4 000 à 5 000 d'ici à 2025. Pour rappel, le Mar est l'interlocuteur tiers de confiance pour accompagner les ménages dans leurs projets de travaux. Il assure un accompagnement de bout-en-bout des particuliers dans tout leur parcours de travaux en proposant un appui technique, administratif, financier et social.





Efficacité énergétique

Selon France Stratégie, la rénovation énergétique du bâti en France nécessitera d'ici 2030 environ 200 000 ouvriers et cadres du bâtiment supplémentaires. Ce besoin devrait concerner plus

particulièrement les régions comptant une grande proportion de passoires énergétiques (quart Nord-Est, Centre) et de chaudières au fioul (autour du Massif central, Est). Les projections de France Stratégie sont basées sur différents scénarios de montée en puissance des rénovations, nécessaires à la transition climatique de la France (scénarios de la Planification écologique rattachée à la Première ministre, Ademe, Negawatt...). Ces projections pour autant comportent encore des incertitudes, liées notamment à la demande de rénovations: aujourd'hui les aides publiques soutiennent des rénovations partielles mais n'englobent pas les rénovations globales, plus coûteuses. L'autre inconnue de ces projections est le rythme de décroissance de la construction neuve. Pour autant, même dans une hypothèse de forte décrue des chantiers dans le neuf, il ne faudra pas compter sur un transfert de ces ouvriers pour répondre à la demande dans la rénovation: selon France Stratégie, moins de 20% de chantiers libéreraient 50 000 emplois, loin des besoins.

Le projet « Transition Écologique dans les Travaux Publics », soutenu par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), via son association TP D'AVENIR, l'ESTP (école d'ingénieur membre de la conférence des grandes écoles), et les écoles d'Égletons, a été officiellement lancé à Paris le 24 juillet.

Grand gagnant de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Métiers et Compétences d'Avenir de France 2030, son objectif est d'accélérer la transition écologique du secteur par la formation des collaborateurs et des jeunes en formation. Soutenue financièrement par l'État, l'opération inclut la création en quatre ans d'un référentiel de formation à la transition écologique dans le secteur, des ressources pédagogiques digitalisées, des parcours spécifiques et des formations en génie écologique et construction bas carbone.

Hello Watt lance une carte interactive pour faciliter l'accès aux diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements.

Cette carte s'appuie sur une base de données de l'ADEME accessible en open data, et recensant tous les DPE réalisés depuis juillet 2021, soit un total de 4,5 millions de logements. Concrètement, il suffit de renseigner l'adresse du logement pour obtenir instantanément son étiquette DPE, sa surface, son année de construction, les classements de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la méthode d'évaluation utilisée. En cas de logements dépourvus de DPE, l'outil Hello Watt permet également d'estimer l'étiquette énergétique en rentrant des informations sur le bien (date de construction, type de chauffage, vitrage etc.). La carte est accessible en cliquant sur ce [lien](#).



Efficacité énergétique

Le 10 Juillet 2023, le Groupement d'intérêt écologique formé par l'Alliance HQE-GBC, le Collectif des démarches quartiers bâtiments durables, et le Collectif Effinergie a annoncé le lancement de l'initiative « Cap 2030 ». Cette initiative a pour ambition « d'inspirer les travaux réglementaires visant à l'évolution de la RE2020 à moyen-terme », explique le GIE. À partir de septembre 2023, les professionnels du secteur seront invités à entamer des travaux de concertation au sein de 9 groupes de thématiques différents : neutralité carbone, mesure des performances, énergie et coopération avec les réseaux, qualité de l'environnement intérieur, gestion durable de l'eau, économie circulaire, biodiversité, adaptation au changement climatique, et low-tech.

Dans le cadre de sa Journée de la Recherche, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment – CSTB, a présenté la programmation de ses activités de Recherche à horizon 2030. Ces orientations sont structurées autour de quatre Feuilles de Route, visant à répondre à l'ensemble des attentes de la filière du bâtiment, en cohérence avec les grands enjeux sociétaux : Bâtiments et quartiers pour bien vivre ensemble ; Bâtiments et villes face au changement climatique ; Rénovation, fiabilisation de l'acte de construire, innovation ; Economie circulaire et ressources pour le bâtiment. Sur la base de ces Feuilles de Route, une 1ère phase de programmation de travaux et projets a été mise en place jusqu'en 2025.

Ça se passe en Bretagne

Le Département d'Ille-et-Vilaine engage un programme de décarbonation qui vise à réduire de moitié son empreinte carbone à l'horizon 2035, par rapport à 2021. Dans le cadre de ce programme, la collectivité a prévu des travaux de rénovation de ses équipements, comme les centres routiers et les collèges. L'objectif est de les rendre plus sobres sur le plan énergétique, grâce à une meilleure isolation ou encore des outils de pilotage plus précis du chauffage. Symbole de l'engagement du département pour sa transition écologique, le collège de Melesse, bâtiment à énergie positive au nord de Rennes, ouvrira ses portes en septembre 2023.

Sept entreprises bretonnes, dont deux dans le domaine de la construction durable, ont été retenues dans la première sélection French Tech 2030, un programme gouvernemental qui vise à accompagner 125 start-up « stratégiques ». La sélection s'est portée sur des entreprises en capacité d'accélérer leur développement, avec un niveau technologique et un potentiel économique important. Les start-up sélectionnées bénéficieront d'un an d'accompagnement financier et ultra-financier. Les deux start-up lauréates en Bretagne dans le domaine de la construction durable sont : Cool Roof à Le Faou (29) qui propose une peinture réfléchissante à base de poussières d'huître pour rafraîchir la température dans les bâtiments, et Eolink à Plouzané (29) qui a conçu une éolienne flottante au design innovant.





Réemploi

L'arrêté d'application du diagnostic Produit, équipement, matériaux, déchets (PEMD) est entré en vigueur le 1^{er} Juillet 2023. La plateforme PEMD établie par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment permet aux maîtres d'ouvrage de respecter leurs obligations réglementaires : transmettre le diagnostic PEMD, mettre en visibilité gratuitement les gisements PEM potentiellement réemployables et déchets valorisables, transmettre le récolement d'une opération de démolition ou de rénovation. Une [vidéo](#) sur le site du CSTB présente cette nouvelle plateforme numérique.

La plateforme spécialisée dans le réemploi des matériaux de construction Cycle Up a mené une enquête auprès de 200 professionnels de la construction, de l'architecture et de l'immobilier. L'objectif était de mieux connaître leurs attentes en matière de réemploi et d'économie circulaire depuis l'entrée en vigueur de la loi Agec et de la RE2020. Il en ressort que 57% des professionnels interrogés ont déjà expérimenté le réemploi et que leur motivation principale est de répondre aux enjeux écologiques et de réduire l'empreinte carbone du secteur (84%), suivi de la réduction du gaspillage (78%). Afin de faciliter le réemploi, les répondants plébiscitent à part égale (73 %) des assurances et garanties pour les produits, et une offre de matériaux reconditionnés et vérifiés pour éviter tout aléa. L'étude de Cycle up a également permis de montrer que « 58 % des répondants n'ont confiance dans les matériaux de réemploi que s'ils disposent de garanties offertes par les vendeurs » et, pour 40 % d'entre eux, que si les matériaux sont reconditionnés par des spécialistes. Enfin, 53 % des professionnels acceptent d'acheter des matériaux de réemploi au même prix que du neuf à qualité égale.

Matériaux

Le groupe Edeis, acteur majeur dans le secteur de l'ingénierie et la gestion d'infrastructures, lance un programme pour recenser et valoriser les peintures, colles et revêtements de sols les plus sains pour la qualité de l'air intérieur (QAI). Dans le cadre de ce programme, 76 substances chimiques seront analysées par un laboratoire dans des produits déjà certifiés A+. À l'issue de cette analyse, les matériaux les plus sains se verront attribuer le label « Matériau Premium » ou « Matériau Excellent » durant deux ans, et seront prescrits au sein des programmes immobiliers gérés par le groupe Edeis. Les fournisseurs des matériaux et produits concernés peuvent déposer un dossier de candidature sur le site d'Edeis jusqu'au 31 décembre 2023.

À Melesse (35), au Nord de Rennes, l'extension de l'école sera faite à base de matériaux biosourcés.

L'extension comprend cinq classes de 65 m² à 75 m² et une de 100 m², un espace garderie-salle de motricité de 130 m², deux cours de 500 m² avec des préaux de 60 m² pour chaque niveau. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), « construire avec des matériaux biosourcés et la Terre Crue ». Dans ce cadre, il est accompagné par la Fédération bretonne des filières biosourcées. Les choix de matériaux se sont par exemple portés sur des structures primaires en bois et béton, des isolations en ouate de cellulose, de la paille et de la barbotine issue du site, des plafonds en fibres de bois compressés, ou encore de la peinture écologique à base d'algues.



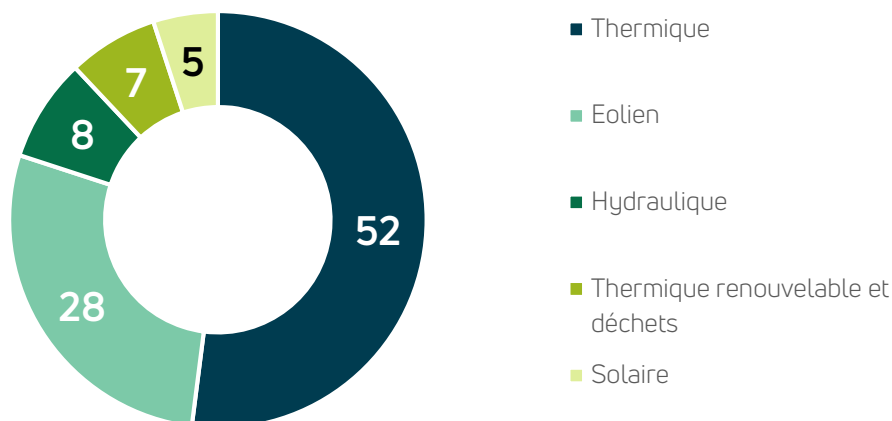


Energies renouvelables

Selon un bilan dressé par RTE, les Bretons ont réduit de 2% leur consommation électrique en 2022 par rapport à 2021. La production d'électricité en Bretagne a progressé de 67 % en 2022 par rapport à 2021 pour culminer à 7,3 TWh. Ceci a permis de ramener la dépendance de la région à 66 %, contre 81 % un an plus tôt, essentiellement grâce à la mise en service de la centrale à gaz de Landivisiau dans le Finistère.

La production d'électricité par des énergies renouvelables continue de progresser en Bretagne pour culminer à 48 % en 2022. L'année dernière, la production solaire a crû de 35 % pour peser 0,4 TWh (soit 5% du mix énergétique), l'éolien terrestre de 4 % (2 TWh – 28% du mix), le thermique renouvelable et déchets de 4 % (0,5 TWh – 7% du mix) tandis que l'hydraulique s'est maintenu à 0,6 TWh (8% du mix).

Production d'électricité en 2022 en Bretagne (%)



Source : RTE
Lecture : 48% de la production électrique bretonne sont issus des EnR

Cellule Economique de Bretagne

7, Boulevard Solferino – 35000 Rennes

Tél : 02 99 30 23 51

Courriel : contact@institut-veia.fr

www.institut-veia.fr

